

Mairie de Taulé



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 24 septembre 2026, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 18/09/2025

Conseillers en exercice : 23

Présents : 22 Votants

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : GOARNISSON Aude, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan, LEMEUNIER Denis

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine, HORELLOU Denis, Céline DANIELOU, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, KERBRAT Morgane, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, LE GUERCH Eric, MARTIN Erwan, DE BLASIO Stéfano

Absents excusés : CHEVALLIER Carine donne pouvoir à Aude GOARNISSON, KERGUIDUFF Claudine donne pouvoir à DE BLASIO Stéfano

Absents : Arnaud PERROT

A été élu secrétaire de séance : Benoît SALAUN

CLECT - Adoption règlement et désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Vu le Règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, en l'espèce Morlaix Communauté, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes. Chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le Règlement intérieur de la CLECT ;
- De désigner un délégué titulaire et un suppléant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Règlement intérieur de la CLECT ;
- Désigne Monsieur **Gilles CREACH**, Maire, comme délégué titulaire et Monsieur **Stéfano DE BLASIO** comme suppléant ;

Le Maire,
Gilles CREACH,

